Re ac
La douce vie

Procès-verbal de la réunion du CM du 22 mai 2025

Date de convocation et affichage : le 15 mai 2025

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoir	Votants
12	8	3	11

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 20h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Patrick BAUDY, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : *M. Patrick **Baudy** - Mme Soizic **Strouble** - M. Damien **Guillas** – M. Joël **Robert** - M. Philippe **Dardy**- M. Yves **Sorin** - Mme Clarisse **Frangeul** - Mme Sylvie **Morisseau***

Absents : Mme Anne **Patault**- M. André **Chevalier**- Mme Cécile **TROTEL** – M. Kenny **Mesnil**

Pouvoirs : Mme Patault à M. Baudy- M. Chevalier à Mme Strouble- Mme Trotel à M. Guillas

Secrétaire de séance : Mme Soizic Strouble

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée son accord pour le retrait d'un point à l'ordre du jour :

- Médicobus : en attente d'informations de Redon Agglomération

Et l'ajout de 4 points :

- Panneau lumineux : contrat de location
- L'arbre et la Haie : signature de la convention
- Clôture de autour de l'atelier communal : validation du devis
- Sortie estivale : pris en charge du transport et tarifs

L'assemblée délibérante donne son accord à l'unanimité.

1.Devis entretien de la voirie

La commission voirie a opté pour des travaux de point à temps sur 15 kms
Quatre entreprises ont remis une offre de prix pour la réalisation de ces travaux :

Le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise Eurovia d'un montant de 15 210 € TTC

2. Devis Curage des fossés

La commission voirie a décidé de réaliser le curage des fossés pour une enveloppe de 6 000 €.
Trois entreprises ont remis une offre de prix pour la réalisation de ces travaux. Il est convenu la réalisation des DICT, le curage, l'arasement des banquettes et l'évacuation de la terre sur site communal.

Le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise DelamarreTP d'un montant de 5 999.04 € TTC pour les travaux de curage des fossés correspondant à 4 016 ml.

3. Tarifs cantine et garderie année scolaire 2025/2026

Considérant l'augmentation de la Société Convivio RCO pour la fourniture des repas pour l'année scolaire 2025/2026 de 1.59%, soit un montant de 3.5068 €/repas enfant et 3.8357 €/repas adulte ;
Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement ;
Le Conseil municipal décide de revoir les tarifs du repas cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2025/2026 comme suit :

Cantine		
Libellés	Tarifs 2024/2025	**Tarifs 2025/2026**
Repas enfant	4.30 €	**4.40 €**
Repas adulte	6.20 €	**6.30 €**
Surcoût (repas non commandé)	+ 2.50 €	**+ 2.50 €**

Garderie		
Libellés	*Tarifs 2024/2025*	***Tarifs 2025/2026***
7h/7h30	2.70 €	**2.70 €**
½ heure	1.40 €	**1.50 €**
Forfait semaine	12 €	**12.50 €**
Au-delà de 18h30 - Pénalité	12 €	**12 €**

4. Taux de la Taxe d'aménagement au 1er janvier 2026

La taxe d'aménagement est une taxe instituée au profit de la commune lors d'opérations d'aménagement (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Les recettes de cette taxe servent à financer la création ou l'extension d'équipements induits par l'urbanisation.

La taxe d'aménagement est une taxe unique composée :
- D'une part communale
- D'une part départementale

Pour assurer l'application au 1er janvier 2026 d'éventuels changements, le Conseil municipal doit délibérer avant le 1er juillet 2025.

Le Conseil municipal décide de ne pas apporter d'augmentation à la Taxe d'Aménagement 2026 et de maintenir le taux à 2%

5. Contrat JVS Mairistem- logiciels mairie

Le contrat Horizon villages Cloud concernant les logiciels métiers de la mairie arrive à expiration le 31 mai 2025.
JVS Mairistem propose un nouveau contrat « Horizon villages Infinity » avec un abonnement annuel d'un montant de 5 400 € HT, soit 6 480 € TTC. Cette nouvelle gamme inclue quelques nouveautés et l'accès aux évolutions fonctionnelles, réglementaires, futures versions et nouvelles gammes sans surcoût.
Ce contrat est signé pour 3 ans à compter du 1er juin 2025.

Le Conseil municipal valide le contrat Horizon Villages Infinity avec JVS Mairistem

6.Panneau lumineux- Renouvellement de contrat

Le contrat de location du panneau lumineux avec l'entreprise Charvet prend fin au 30 juin 2025.
Deux entreprises ont remis une offre pour le renouvellement de la location d'un panneau.
Le Conseil municipal opte pour la location du panneau pour une durée de 7 ans et retient le devis de l'entreprise Charvet pour un montant de 212€ HT/mois tout inclus

7. Convention l'arbre et la haie

Le CPIE Val de Vilaine porté par Nature et Mégalithes a décidé d'arrêter la gestion et l'encadrement de la pépinière et de les confier conjointement à la SCEA Nevoux-Renanud basé à Saint Ganton (sur le même site) et à l'association « L'Arbre et la Haie » présidée par M ; Thierry Guérin.
Par délibération D2023-014, la Commune de Renac avait signé une convention de partenariat avec le CPIE Val de Vilaine pour la plantation de haies bocagères et de bosquets.

Il convient de valider une nouvelle convention avec l'association l'Arbre et la Haie aux conditions suivantes :

- Participation de la commune à hauteur de 50%, soit 4 € pour le planteur et 4 € pour la commune par mètre linéaire.
- Maximum de 100 m linéaire par planteur, soit 400 €
- Participation maximale totale fixée à 2 000 €
- Convention établie pour 1 an tacitement reconductible

Le Conseil municipal désigne le duo référent : Élu : M. André Chevalier et Agent : M. Arnaud Labbé et valide la convention aux conditions précitées et autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

8. Devis clôture sécurisation atelier communal

Le Conseil municipal a décidé de sécuriser l'atelier municipal par la pose d'une clôture, d'un portail et d'un portillon.
Deux entreprises ont remis une offre de prix pour la réalisation de ces travaux :
Le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise Redon Clôture sise à Bains sur Oust pour un montant de 16 640.90 € TTC

9. Sortie estivale – prise en charge du transport et tarifs

La commission des affaires sociales propose la reprise des sorties estivales à l'arrêt depuis le covid.

Mme Soizic Strouble présente le projet 2025 : sortie à TERRA BOTANICA à Angers le samedi 09 août prochain.

Le Conseil municipal décide de prendre en charge le montant du transport et valide le devis de l'entreprise DELORA Tourisme pour un montant de 915 € TTC

Et fixe le prix de cette sortie comme suit :

- Personnes domiciliées à Renac : 20 €
- Personnes domiciliées hors commune : 25 €
- Enfants jusqu'à 16 ans : 16 €

Informations diverses :

Clarisse Frangeul informe que les 2 jeunes en service civique « Solidarité Séniors » organise un loto à la salle polyvalente le 10 juin et une sortie à la Ferme du monde.

Inauguration de la Maison Madeleine : mercredi 9 juillet à 18 heures

Le périmètre de Natura 2000 va évoluer en fonction de la faune et la flore (nouvelles espèces d'oiseaux)

Le Maire,
Patrick Baudy

MAIRIE DE RENAC
35660